



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télévision

Question écrite n° 46640

Texte de la question

Mme Ségolène Royal interroge M. le ministre de la culture et de la communication sur la création d'une chaîne française d'informations internationales. Le Président de la République avait lui-même annoncé la création de CII, « une CNN à la française », pour l'année 2004. De fait, aucune chaîne française d'informations internationales n'existe aujourd'hui, à l'heure où ce type de média constitue plus que jamais un atout prépondérant en politique étrangère. La France, qui se veut une puissance influente sur la scène internationale, laisse sa diplomatie sans arme face à la BBC World anglaise ou la CNN International américaine. TF1 et France Télévisions devaient donc piloter cette chaîne (décision ou plutôt annonce d'octobre 2003), avec 70 millions d'euros de budget versé par l'État. Qu'en est-il aujourd'hui ? A l'évidence, ce n'est pas cette année que CII verra le jour, et le ministère des affaires étrangères précise qu'il n'y a même pas de crédit prévu pour cette chaîne dans le budget 2005. Ces derniers mois, les déclarations contradictoires au sein du Gouvernement ont encore rajouté à la confusion. Le ministre de la culture a finalement remis en cause le principe de l'alliance TF 1 France Télévisions, pourtant validé par l'Élysée, qui au passage avait, ce faisant, écarté les recommandations de la mission parlementaire préconisant une alliance plus large (France Télévisions, AFP, RFI, Euronews, TV5). Au centre de cette cacophonie générale, mêlée d'effets d'annonce, de conflits d'intérêt, et de contradictions budgétaires, le Premier ministre n'a toujours pas donné son feu vert. Et la Commission européenne, qui doit donner son accord pour l'alliance, n'a même pas été saisie pour consultation. On peut donc réellement s'interroger sur l'avenir de cette chaîne, pourtant attendue en 2004. Aussi, elle souhaite savoir si le projet est définitivement abandonné contrairement aux annonces du Gouvernement. Sinon, quand il verra enfin le jour, elle lui demande également comment CII, avec son budget de 70 millions d'euros, fera face aux 600 millions d'euros de la BBC World, et enfin si les citoyens résidant en France auront oui ou non accès à cette chaîne.

Texte de la réponse

L'action audiovisuelle extérieure de la France est fortement marquée depuis 2002 par l'ambition exprimée par le Président de la République de lancer une chaîne télévisée internationale d'information. À la suite des différentes réflexions entreprises à l'initiative du Gouvernement et du Parlement, et notamment du rapport remis par le député Bernard Brochand, les deux principaux opérateurs public et privé de télévision - France Télévisions et TF1 - ont présenté en décembre 2003 un projet commun de chaîne d'information qu'ils se proposent de mettre en oeuvre de façon paritaire. Ce projet fait actuellement l'objet d'une évaluation menée par le ministère de la culture et de la communication et celui des affaires étrangères, à la lumière, notamment, des moyens financiers qu'il exigerait et de sa complémentarité avec les autres opérateurs de l'audiovisuel public extérieur. Cette évaluation sera conduite rapidement, de façon à faire savoir dès que possible aux auteurs du projet les suites que le Gouvernement entend lui donner. Dans la situation internationale actuelle, le lancement d'une chaîne de télévision performante capable d'apporter quotidiennement des réponses à tous ceux qui, à travers le monde, attendent de mieux connaître les positions de la France, est une nécessité stratégique. Alors que l'offre d'information internationale s'est développée de façon exponentielle depuis quelques années, la tâche n'est pas simple et cette chaîne devra être particulièrement bien armée pour avoir un impact sur les publics étrangers.

C'est donc dans le souci de répondre le plus efficacement possible à l'attente du Président de la République que le ministre de la culture et de la communication et le ministre des affaires étrangères ont décidé de rapprocher leurs efforts sur ce dossier difficile.

Données clés

Auteur : [Mme Ségolène Royal](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46640

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 14 décembre 2004

Question publiée le : 14 septembre 2004, page 7075

Réponse publiée le : 21 décembre 2004, page 10236